

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Services Techniques –
Atelier
CB/AM
N° 2017-D-438

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CESSION DE BROYEUR DE VEGETAUX A LA COMMUNE DE BOUEX

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- Vu, la délibération n°213 du 30 mars 2017 pour la gestion des broyeurs de végétaux intercommunaux et interventions de broyage sur les aires de dépôt de branchages communales,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la cession à titre gratuit d'un broyeur de végétaux à la commune de Bouëx dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ **Matériel : Broyeur de végétaux**

- Provenance : Vallée de l'Echelle
 - Immatriculation : CG176CB (parc 449)
 - Marque : Bugnot
 - Modèle : NC
 - Numéro de série : VF9R20PA001603028
 - Date 1^{ère} immatriculation : 07/06/2012
 - N° d'inventaire : 2012/2188/MAT/01
 - Date d'achat : 26/06/12
 - Valeur d'achat : 41 554,57 €
 - Valeur nette comptable : 0 €
 - Durée d'amortissement : 5 ans

Article 2 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **27 décembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **27 décembre 2017**